



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Occitanie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>7 septembre 2022</p>	<p>Etaients présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Max ALLIES (représente Pierre BAILLY), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY (représenté par Max ALLIES), François BONO, Francis CROS, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2022-19 – Candidature ATI \(approches territoriales intégrées\)](#)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ATI (approches territoires intégrés) par la Région Occitanie.

Les territoires qui peuvent candidater à cet appel à manifestation d'intérêt sont ceux qui portent un Contrat Territorial Occitanie (CTO). C'est le cas du PETR des Hautes Terres d'Occitanie. Le CTO des Hautes Terres d'Occitanie couvre les 3 Communautés de Communes : Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, Sidobre Vals & Plateaux et Thoré Montagne Noire.

Si le territoire est retenu dans le cadre du dispositif ATI, les porteurs de projet pourront solliciter du FEDER ou du FSE+ pour les projets situés sur les Hautes Terres d'Occitanie, sous réserves de respecter les conditions d'éligibilité (instruction des dossiers). Si le territoire ne candidatait pas ou si sa candidature n'est pas retenue, le territoire ne peut pas mobiliser du FEDER ou du FSE+ pour la période 2021-2027.

Monsieur le Président rappelle la concertation réalisée autour de cette candidature et présente le projet de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE le PETR des Hautes Terres d'Oc à présenter sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ATI / FEDER et FSE+ pour la période 2021-2027,

APPROUVE la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ATI, annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer tous actes afférents à cette candidature,

AUTORISE le Président à procéder à toutes formalités liées au lancement du prochain programme FEDER/FSE+ 2021-2027 si notre candidature est retenue par la Région Occitanie (convention d'association ou autre) et à transmettre tous les documents nécessaires pour cela à la Région Occitanie.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 14 septembre 2022.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

The image shows the official seal of the Territorial Community of Hautes Terres d'Oc. The seal is circular and contains the text "LE TERRITORIAL DES HAUTES TERRES D'OC" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a castle and a tree. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be "Jean-Marie Fabre".